

PIRE Française

De: LECLOUX Caroline <caroline.lecloux@spw.wallonie.be>
Envoyé: mercredi 14 septembre 2022 11:58
À: LAZZARA Nathalie; ibefe.namur; PIRE Française; BAVEYE Française; MICHIELS Française; Joseph.BURNOTTE@cepag.be
Cc: VANDEN ABBEELE Brigitte
Objet: CISP - Demande d'avis sur la demande de modification d'agrément du CISP DINAMIC
Pièces jointes: DINAMIC Formulaire modification.pdf; CISP Formulaire remise avis CEF v2022.docx

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 9 et 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) et à l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socio-professionnelle, vous trouverez en annexe la demande de modification de décision d'agrément introduite par l'opérateur **DINAMIC asbl** pour l'année 2023.

La demande porte sur une demande d'augmentation du volume horaire agréé (et donc de subvention).

Vous trouverez également en annexe, la demande de renouvellement d'agrément 2023 et l'avis remis par la Chambre EFE sur celle-ci en date du 16 mai 2022.

L'avis de votre Chambre Emploi-Formation est attendu dans un délai de 40 jours, délai au-delà duquel il pourra être passé outre à l'absence d'avis (les mois de juillet et août ne doivent pas être pris en compte dans le délai de 40 jours). Vous trouverez en annexe le nouveau modèle de formulaire de remise d'avis à utiliser pour ce type de demande.

Je vous remercie de votre collaboration,



Caroline Lecloux
Attaché
Service public de Wallonie
économie emploi formation recherche
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Direction de la formation professionnelle
Place de la Wallonie, 1 - bâtiment II - 5100 JAMBES
Tél. : +32 (0)81 33 43 26 • Fax : +32 (0)81 33 43 22
www.wallonie.be
<https://emploi.wallonie.be> - **LinkedIn SPW Emploi-Formation**
N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.